

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du Lundi 18 février 2019

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération : Frédéric BES, Michel Poudade, Pierre Bataille, Daniel Marin, Jean Pierre INGLES, Françoise MARTIN, Jacky COLL, Antoine TAHOSES, Jean Louis DEMELIN, Michel GARCIA, Daniel GOMES, Philippe LOOS, Jean Louis LACUBE, Jean Luc MOLINIER, Joëlle CORDELETTE, Stéphanie PRUDENTOS, Jean Pierre ASTRUCH, Georges VICENS, Yves DOURLIACH, Jean Louis SARDA, Michel SARRAN, Martine PIERA, Jean Luc CARRERE, François DELCASSO, Alain BOUSQUET, Michel SANTANACH, Pierre RIU, Pascal TISSANDIER (procuration à Jean Louis Demelin), Jean Pierre ABEL (procuration à Jean Pierre Ingles), Stéphane GAUMOND (procuration à François Delcasso), Katell MATET (procuration à Jean Louis Sarda), Marie Jeanne RIVOT (procuration à Michel Sarran), Carole BRETON (Jean Luc Carrere), Alexandra COMANGES (procuration à Jean Pierre Astruch)

Date de convocation : 11 février 2019

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : **Modification des délibérations du 15 novembre 2018 concernant les avenants financiers pour les gestions du scolaire/périscolaire/extrascolaire de Font Romeu et Bolquère par les communes de Font Romeu et Bolquère.**

Le lundi 18 février 2019 à dix-sept heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la Communauté de communes a voté, le 15 novembre 2018, une convention de gestion (fonctionnement) du scolaire, périscolaire, extrascolaire de Font Romeu par la commune de Font Romeu et une convention de gestion (fonctionnement) du scolaire, périscolaire de Bolquère par la commune de Bolquère.

Le Président rappelle qu'un avenant financier a été voté pour chaque commune pour l'année 2018.

Le Président explique que vu que les conventions ont été signées :

- le 16 novembre 2018 pour Bolquère
- le 4 décembre 2018 pour Font Romeu

Les avenants financiers doivent être proratisés.

Ainsi le Président propose de modifier les avenants financiers pour 2018 de la sorte :

- Bolquère : 55 635 €
- Font Romeu : 52 566 €

Le Président explique donc que cette délibération annule et remplace les avenants financiers votés le 15 novembre 2018.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE (32 pour, 2 contre) :

- de valider les avenants financiers présentés ci-dessus en remplacement des délibérations du 15 novembre
- d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 18 février 2019

Envoyé le 19-02-2019 à la Préfecture

Accusé de réception le 19-02-2019

Jean Louis DEMELIN,
Président

